32-1285
2007B283
22/02/2012

A B C J

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 462, rue de la Gare VOSVES
77190 DAMMARIE LES LYS

494 675 663 RCS Melun

GREFFE DE COMMERCE
MELUN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, et le vingt trois janvier, Monsieur Jean CHARON, demeurant à DAMMARIE LES LYS 77190 – 462, rue de la Gare VOSVES, associé unique et seul gérant de la société **« A B C J»**,

a pris les décisions suivantes, correspondant à l'ordre du jour ci-dessous :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège de la Société du 462 rue de la Gare VOSVES 77190 DAMMARIE LES LYS où il se trouvait jusqu'à présent, au 5 bis rue de la Croix Blanche (anciennement dénommée « impasse de la Croix Blanche »), ZI de L'Orme Brisé, 77310 PRINGY , à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société de la manière suivante :

Article 4 – Siège social

« Le siège social est fixé à :

5 bis rue de la Croix Blanche – ZI de L'Orme Brisé - 77310 PRINGY

Le reste de l'article demeure inchangé.

JC

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer les formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Jean CHARON

